

C'EST DECIDE, J'ADHERE !

Pour adhérer à l'UNION, je m'inscris à l'association de mon établissement.

Si je suis voltigeur, je m'inscris à l'UNION via l'association de mon choix.

POUR QUELS AVANTAGES ?

- la défense de mes droits d'enseignant et de fonctionnaire de l'Etat de Genève
- un appui individuel de l'association en cas de difficulté à faire valoir mes droits
- le bénéfice d'une assurance protection juridique professionnelle de qualité
- un rabais sur l'assurance juridique privée CAP (renseignements sur le site de l'UNION sous Trucs et Astuces / Bons plans)
- la possibilité de faire valoir mon opinion dans les dossiers en discussions au sein de ma filière, du DIP et du Cartel intersyndical
- l'accès à de nombreuses informations utiles (bulletin bimestriel et site internet)

COMBIEN ÇA COUTE PAR AN ?

Taux d'activité 20-24*	CHF 300.00
Taux d'activité 16-19*	CHF 240.00
Taux d'activité 13-15*	CHF 200.00
Taux d'activité 10-12*	CHF 150.00
Maîtres en formation (MEF)*	CHF 100.00

* à cela s'ajoute la cotisation de l'association locale



L'UNION C'EST OU ?

Union du Corps Enseignant
Secondaire Genevois
Rue de la Tour-de-Boël 6
1204 Genève

022 311 84 85

secretariat@union-ge.ch

www.union-ge.ch

L'UNION C'EST QUAND ?

Une permanence téléphonique est assurée
le mardi et le jeudi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Entretiens sur rendez-vous.

MON ASSOCIATION LOCALE

UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG)



www.union-ge.ch

L'UNION REGOUBE ...

... les associations locales des 21 établissements de l'enseignement secondaire post-obligatoire, ce qui représente à ce jour plus de 700 enseignants

QUE FAIT MON ASSOCIATION LOCALE DANS L'UNION ?

... elle délègue deux de ses membres à l'**Assemblée des délégués** de l'UNION qui se réunit au moins une fois par année et qui décide des lignes directrices des actions de l'UNION.

... elle délègue un ou deux de ses membres au **Comité** de l'UNION qui met en œuvre ses actions, traite et débat de problématiques générales ou spécifiques à l'un ou l'autre établissement. Le procès-verbal de ces réunions est mis en ligne sur le site de l'UNION.

... elle élit, durant l'Assemblée des délégués de l'UNION, 2 à 5 enseignants qui forment le **Bureau** de l'UNION. Ses membres assurent le suivi des affaires courantes en se réunissant au moins une fois par semaine. Ils sont au bénéfice de décharges d'enseignement limités.

... elle envoie un ou plusieurs de ses membres à l'**Unité de défense des enseignants** de l'UNION qui traite des cas individuels de collègues en conflit avec leur hiérarchie ou le DIP. C'est l'Unité de défense qui soumet les dossiers à l'assurance de protection juridique professionnelle collective des membres de l'UNION.

L'UNION DEFEND ...

... une école de qualité, publique, laïque et gratuite, telle que définie dans la loi sur l'instruction publique (LIP).

L'UNION REVENDIQUE

... une profession reconnue au service d'un enseignement de qualité.

L'UNION A POUR BUTS ...

- de défendre des intérêts matériels et moraux des enseignants
- de promouvoir la place et le rôle des enseignants
- de conseiller et défendre ses membres
- de se concerter avec les autorités et les divers partenaires de l'école
- d'étudier toutes les questions relatives à l'enseignement secondaire II



L'UNION A DU POIDS

Représentant le corps enseignant auprès des autorités, l'UNION fait valoir ses positions à travers ses délégués, élus en Assemblée, qui interviennent ...

... dans les diverses commissions paritaires et consultatives du DIP et de l'Enseignement Secondaire II, comme

- la commission du statut du corps enseignant qui négocie puis entérine les textes réglementaires
- les commissions générales de l'Enseignement Secondaire II, d'admissions CO-PO, d'insertion scolaire et professionnelle, de formation continue, de langues deuxièmes
- les commissions plus spécifiques au Collège, à l'École de Culture Générale, et aux CFP (Commerce, Santé-Social, Technique et Construction)

... au sein des organismes suivants

- la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES)
- la Fédération des enseignants genevois (FEG)
- le Cartel intersyndical de la fonction publique (CARTEL)
- la Caisse de pension de l'État de Genève (CEPG)
- l'Institut Universitaire de Formation des Enseignants (IUFE)
- le Fonds de subsides de l'enseignement secondaire genevois